

(5) Subject to subsections 254(2) and (3), the Governor in Council may make regulations with respect to a corporation that constrains the issue or transfer of its shares prescribing"

(4) Les administrateurs peuvent, si les actionnaires les y autorisent dans la résolution spéciale prévue au paragraphe (1), annuler la résolution avant qu'il n'y soit donné suite.

(5) Sous réserve des paragraphes 254(2) et (3), le gouverneur en conseil peut, au cas où l'émission ou le transfert des actions d'une société fait l'objet de restrictions, prescrire:»

Clause 9: (1) This amendment is consequential on the amendments contained in clause 8.

The relevant portion of subsection 170(1) at present reads as follows:

"170. (1) The holders of shares of a class or, subject to subsection (2), of a series are, unless the articles otherwise provide in the case of an amendment referred to in paragraphs (a), (b) and (e), entitled to vote separately as a class or series upon a proposal to amend the articles to

Article 9, (1). — Découle de la modification proposée par l'article 8.

Texte actuel du passage visé du paragraphe 170(1) :

«170. (1) Sauf disposition contraire des statuts relative aux modifications visées aux alinéas a), b) et e), les détenteurs d'actions d'une catégorie ou, sous réserve du paragraphe (2), d'une série, sont fondés à voter séparément sur les propositions de modification des statuts tendant à: